

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations.

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 février 2022 à 19h30, en vidéoconférence.

**Nouvelle directive de l'ADMQ. Les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h ce soir (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible. Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent.**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-2029 du 26 avril 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Yvan Côté, Maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Yvan Duval, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022 ;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport de l'inspecteur municipal;
9. Rapport de la directrice générale ;
10. Augmentation de salaires des employés ;
11. Adoption du *Règlement 2022-276 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus*;
12. Résolution pour subvention dans le cadre du Projet Particulier d'amélioration locale;
13. Dossier 762, chemin Thomas-Maher;
14. Autres sujets;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

---

### **1- Ouverture de la séance**

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Présences et vérification du quorum**

Les membres du Conseil étant tous présents, le quorum est constaté.

### **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les sujets suivants au point 14 :  
« Autres sujets » soit :

- a) Travaux routiers;
- b) 6 à 8

**CA-22-02-21-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Claude Tessier et adoptée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts ci-dessus mentionnés.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022.

**CA-22-02-21-02 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par Mme Jocelyne Boivin et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022.

**CA-22-02-21-03 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### **6.- Acceptation des listes et rapports mensuels**

La greffière-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- 
- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2022 ;
  - Conciliation bancaire au 31 janvier 2022 ;
  - Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2022.

**CA-22-02-21-04 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée par M. Claude Tessier, il est résolu l'unanimité, d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois de janvier 2022 tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

#### **7.- Certificats de crédits disponibles**

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2022.

**CA-22-02-21-05 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée par M. Steeve Gauthier, il est résolu à l'unanimité, d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

#### **8.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers mentionne qu'aucun permis n'a été émis en janvier 2022.

#### **9.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

Lettre de la firme Beudet Fontaine avec la liste des documents requis pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021.

**CA-22-02-21-06 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par Mme Jocelyne Boivin et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

#### **10.- Augmentation de salaires des employés**

Après discussion et suite à l'évaluation faite des employés, il a été convenu de ne pas donner accord d'augmentation de salaires aux employés sauf un ajustement de salaires à Mme Marlène Dorion, tel que convenu lors de son embauche et ce, rétroactivement au 25 novembre 2021, et le pourcentage de l'indice du coût de la vie, soit 2.7 % rétroactivement au 1er janvier 2022 pour tous les employés.

**CA-22-02-21-07 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Michel Cordeau et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

---

**11.- Adoption du Règlement 2022-276 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2022-276 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2022-276 et renoncent à sa lecture.

**CA-22-02-21-08 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Yvan Duval et adopté à l'unanimité, le Conseil adopte le règlement numéro 2022-276, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

**12.- Résolution pour subvention dans le cadre du Projet particulier d'amélioration locale**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

---

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**CA-22-02-21-09 POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Michel Cordeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve les dépenses d' un montant de 34 881 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.**

### **13.- Dossier 762, chemin Thomas-Maher**

Madame Viviers explique le dossier du 762, chemin Thomas-Maher suite à une réclamation. Après avoir discuté avec nos procureurs, il a été convenu de prendre entente avec le propriétaire et un montant de 5 000 \$ sera versé à celui-ci conditionnellement à la signature d'une transaction et quittance .

**CA-22-02-21-10 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par M. Michel Cordeau et adopté à l'unanimité, le Conseil accepte de verser un montant de 5 000 \$ en règlement complet et final de la réclamation du propriétaire du 762, chemin Thomas- Maher.**

**ADOPTÉ**

### **14.- Autres sujets**

#### **a) Travaux routiers**

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne qu'il a discuté avec M. Patrice Towner de la firme WSP afin de faire l'inventaire des travaux à faire pour le printemps sur le chemin Thomas-Maher. M. Towner préparera les documents d'appels d'offres pour que Mme Viviers puisse faire l'affichage via le SEAO en avril pour pouvoir effectuer les travaux en mai et juin 2022.

**CA-22-02-21-11 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sbeedy, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP pour préparer les documents d'appel d'offres pour la réfection de certaines sections du Chemin Thomas-Maher.**

**ADOPTÉ**

#### **b) 6 à 8**

M. Claude Tessier mentionne que M. Bernard Brouillette l'a contacté pour pouvoir recommencer la tenue des 6 à 8 les vendredis durant la saison estivale. Il aurait besoin d'une lettre de la Ville l'autorisant à faire les démarches pour la réservation de « Food Trucks » du 24 juin jusqu'à la Fête du Travail. Mme Viviers lui transmettra une lettre cette semaine à cet effet et ce, conditionnellement aux consignes sanitaires en vigueur à cette période-là.

### **15.- Période de questions**

Un citoyen mentionne que la Ville de Fossambault fait un avis public pour le projet de règlement concernant la Plage. Ils ont fait la correction pour un hôtel de 20 chambres ou une auberge de 20 chambres. Il y a une consultation à venir. Est-ce que la Ville participera à cette consultation ? Le Maire répond qu'une rencontre est déjà prévue avec le maire de Fossambault vendredi prochain à ce sujet.

Un citoyen demande quels sont les travaux prévus pour le printemps. M. Sheedy mentionne qu'on doit refaire 6 ponceaux jugés critiques et deux tronçons de route.

M. Louis Bergeron mentionne qu'il y a eu une rencontre de l'APPELSJ. Ils ont reçu un avis de consultation et on attend les résultats.

Quant au dossier de l'avis de réserve, les démarches entreprises sont un montant pour un achat de gré à gré. Tout est conforme au plan d'urbanisme de Ville de Lac-Saint-Joseph.

### **16.- Levée de la séance**

La séance est levée à 19h50.

**CA-22-02-21-12 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h50.**

**ADOPTÉ**

---

Yvan Côté  
Maire

---

Vivian Viviers  
Greffière-trésorière

Procès-  
verbal  
de  
la  
réunion  
du  
21  
février  
2022